



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SACEM

Question écrite n° 101396

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conditions dans lesquelles sont prélevés les droits SACEM, notamment pour les petits spectacles qui ne rapportent pas beaucoup d'argent à ceux qui les montent et se trouvent ainsi lourdement pénalisés. En effet, s'il est normal d'assurer une juste rétribution aux auteurs en leur assurant une rémunération par le versement des droits à la SACEM, il pourrait s'avérer dangereux pour la survie des petites salles que celles-ci aient des charges trop lourdes. C'est pourquoi, il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager une pondération qui tienne compte des recettes réellement perçues.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101396

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7931